

Une enquête de la statistique publique

L'**Institut national de la statistique et des études économiques** (Insee) a pour mission de collecter, analyser et diffuser des informations sur l'économie et la société françaises sur l'ensemble de son territoire.

Les **Services statistiques ministériels** (SSM) réalisent les opérations statistiques dans leur domaine de compétence. L'Insee coordonne les travaux des différents SSM avec qui il compose le Service statistique public. L'Insee et les SSM décident, en toute indépendance, des méthodes, des normes et des procédures pour l'établissement des statistiques et leur publication.

Des opérations statistiques officielles

L'enquête Budget de Famille a reçu un **avis d'opportunité favorable** du Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Un cadre juridique strict

Les enquêtes réalisées par l'Insee sont conformes à la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique.

Les traitements de vos données personnelles sont soumis au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Le secret statistique garantit
la confidentialité de vos réponses!



NOUS SUIVRE



Abonnez-vous à nos lettres d'information

- ▶ **Insee.net actualités** (abonnement sur insee.fr)
- ▶ La **lettre d'information** de votre région

NOUS CONTACTER



- ▶ par courriel : rubrique « **Aide** » accessible en haut à droite de la page d'accueil d'insee.fr
- ▶ par téléphone : **09 72 72 40 00*** du lundi au vendredi de 9h à 17h (heures de métropole)

(*numéro non surtaxé)

Retrouvez les études
et données de l'Insee
en libre accès sur insee.fr



ENQUÊTE

BUDGET DE FAMILLE



Conception / Réalisation : LATITUDE - Nantes - www.agence-latitude.fr - 051123 - Crédits photos : AdobeStock® - The noun project - Août 2023



Mesurer pour comprendre



UNE ENQUÊTE SUR LA CONSOMMATION ET LE BUDGET DES MÉNAGES

L'enquête Budget de Famille interroge les personnes sur leur budget et sur toutes les dépenses qu'elles réalisent pour le logement, l'alimentation, l'habillement, la santé, les transports, les loisirs, etc. Elle permet de décrire le poids de chacun des postes de consommation dans le budget des ménages, comment ce poids évolue au fil des années et les nouveaux postes de dépenses. Elle permet aussi de comparer la consommation des ménages selon leur revenu, leur âge, etc.

... CONDUITE DANS L'ENSEMBLE DE L'EUROPE



Définie par un règlement européen, l'enquête est conduite dans l'ensemble des pays européens. En France, elle est réalisée par l'Insee.

► POURQUOI VOUS ?



Pour disposer de résultats représentatifs de l'ensemble de la population résidant en France, il n'est pas nécessaire d'interroger tout le monde. Cela prendrait trop de temps et coûterait trop cher. Un échantillon de logements est donc tiré aléatoirement. Le vôtre en fait partie.

► VOTRE RÉPONSE EST ESSENTIELLE

Quelle que soit votre situation, votre réponse est primordiale pour que la diversité des situations et des modes de vie soit prise en compte.

► VOS DONNÉES SONT ANONYMES, VOS RÉPONSES PROTÉGÉES



Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont utilisées uniquement par l'Insee et seulement à des fins d'études statistiques.

► EN 2016, VOS RÉPONSES ONT PERMIS DE SAVOIR QUE...

- Un ménage dépense en moyenne **34 000 euros pour l'achat de biens et services par an** en France, autant qu'en 2011 si l'on tient compte de l'inflation.

34 000 €



- Les 20 % de ménages **les plus aisés** dépensent **2,6 fois plus** que les 20 % **les plus modestes**.



- **Le transport** est le premier poste de dépense des ménages en **milieu rural**, alors que c'est le logement pour ceux en **milieu urbain**.



Retrouvez les informations sur cette enquête sur insee.fr



Services > Répondre à une enquête de l'Insee > Enquêtes auprès des particuliers
> Présentation des enquêtes auprès des particuliers

Comment se déroule l'enquête ?

L'ENQUÊTE SE DÉROULE EN 2024

- Un enquêteur vous contacte pour fixer un rendez-vous ou réaliser immédiatement l'enquête si vous êtes disponible lors de sa première visite.



- L'enquêteur réalise l'enquête sur un **micro-ordinateur portable sécurisé**.
- Il est tenu **au secret professionnel** et est muni d'une **carte professionnelle**.



- Une seule personne de votre ménage sera interrogée lors des visites de l'enquêteur, de préférence celle qui connaît le mieux les dépenses du ménage.



Si vous souhaitez **avoir plus de renseignements**, vous pouvez **joindre par mail ou par téléphone le responsable** de l'enquête. Ses coordonnées figurent sur le **courrier joint** à ce dépliant.